

5.2 OPEN RÉGIONAL U10

16 mars à Touraine*, 5 avril aux Sarrays, 1^{er} mai à Donnery, 25 mai à la Picardière, 21 septembre à Marcilly,
12 octobre 2025 à Limère*

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses, né(e)s en 2015 et 2016, licenciés dans la Ligue du Centre-Val de Loire et ayant validé un drapeau jaune minimum.

Champ limité à 27 joueurs.

FORME DE JEU

Épreuve sur 6 tours : 4 tours / Score maximum individuel / 9 trous ou 18 trous pitch & putt ou compact ;

2 tours / Match-play greensome / 9 trous ou 18 trous pitch & putt ou compact.

Classement individuel en brut par sexe. En cas d'égalité au terme des 6 épreuves, les joueurs seront déclarés co-vainqueur. Chaque joueur marque des points sur chaque épreuve. La participation aux épreuves en match play rapporte 1 point / épreuve. Pour les greensomes, les joueurs pourront s'inscrire en équipe (les 2 joueurs ne devront pas forcément être du même Club) ou en individuel, auquel cas la Ligue composera les équipes à la clôture des inscriptions. Pour les épreuves en score maximum, le barème de points est le suivant, seules les 3 meilleures performances seront retenues :

Nombre de joueurs par catégories :

> 16
de 11 à 16
de 6 à 10
de 4 à 5
≤ 3

Nombre de joueurs marquant des points :

6 premiers	(7, 5, 4, 3, 2, 1 point)
5 premiers	(6, 4, 3, 2, 1 point)
4 premiers	(5, 3, 2, 1 point)
3 premiers	(4, 2, 1 point)
2 premiers	(3, 1 point)

ENGAGEMENT

Clôture des engagements 4 jours avant chaque épreuve. Ils devront être envoyés à competition@golf-centre.fr.

Droit d'inscription : 10 € (comprend 1 jeton de practice) à régler sur place au golf d'accueil.

DÉPARTS

Les heures de départ seront publiées sur le site de la Ligue 48h avant l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du Club effectivement présent et l'OBEC.

PRIX

Le 1^{er} et la 1^{ère} du classement cumulé de toutes les épreuves remportent le titre.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voitures et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et de vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U10.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Cependant, les parents qui engagent leur enfant dans le Championnat, s'engagent à accompagner au minimum 1 épreuve sur 2.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

**Tour en greensome*